

**CONSEIL MUNICIPAL****Du mardi 23 juin 2026****Ville de Dumbéa**

Dumbéa, le 24 juin 2026

20 délibérations étaient à l'ordre du jour de la séance de ce mardi 23 juin, notamment celles portant sur le budget supplémentaire de la ville, la réouverture de l'antenne de musique du Conservatoire à l'école Louise-De Greslan et le soutien aux associations dumbéennes.

Budget supplémentaire de la ville : un budget contraint mais volontariste

Ce budget supplémentaire adopté à l'unanimité traduit les priorités majeures de la municipalité. Malgré un contexte budgétaire contraint, il permet à la fois d'assurer les dépenses indispensables au fonctionnement de la collectivité et de mettre en œuvre plusieurs engagements forts du mandat.

La sécurité, priorité de l'équipe municipale, bénéficie ainsi de moyens renforcés avec le recrutement de trois policiers municipaux supplémentaires (2 gardiens de police et 1 garde champêtre), l'acquisition de deux chiens policiers et le déploiement de dix nouvelles caméras de vidéoprotection.

Les écoles font également l'objet d'une attention particulière. À la suite des visites réalisées dans l'ensemble des établissements de la commune, une enveloppe de 10 millions de francs est consacrée à des travaux de sécurisation et d'amélioration des conditions d'accueil des élèves. Le lancement du programme d'installation des climatisations est également inscrit à ce budget (objectif : 100 % des classes de la ville équipées à la rentrée 2028).

Le budget prévoit également le lancement de l'aménagement de la place Sagato, étape importante dans la revitalisation du cœur de Koutio, ainsi qu'un audit du système de gestion des doléances afin d'améliorer le traitement et le suivi des demandes des habitants.

Ce budget supplémentaire volontariste veut transformer rapidement les constats du terrain en actions concrètes au service des Dumbéens.

Réouverture du Conservatoire à l'école Louise-De Greslan

Après la destruction du Studio 56 en 2024, la Ville de Dumbéa relance en 2026 son partenariat avec le Conservatoire des Arts de la Nouvelle-Calédonie afin de proposer à nouveau des cours de musique de proximité aux jeunes Dumbéens. Accueillie au sein de l'école Louise-De Greslan, l'antenne proposera des cours de piano, guitare, batterie, chant ainsi que des ateliers d'éveil musical et de découverte instrumentale. Ce dispositif, financé dans le cadre du Dispositif de Solidarité Républicaine de l'État, et l'acquisition des instruments grâce au soutien d'EEC permettront à une cinquantaine de Dumbéens d'accéder à une pratique artistique régulière. Les cours débiteront le 1^{er} juillet.

Soutien sans faille aux associations dumbéennes

Malgré un budget contraint, la ville a choisi de soutenir les associations dumbéennes. Ce sont elles qui contribuent chaque jour à l'animation de la commune, à la cohésion sociale et à la qualité de vie des habitants. Les aides attribuées soutiennent en priorité les associations de Dumbéa, les projets qui participent à son rayonnement et à l'épanouissement de ses habitants, ainsi que celles qui contribuent aux manifestations organisées ou soutenues par la ville.

Nomination du correspondant défense de la ville

La ville a répondu à la demande de l'État qui souhaitait étendre son réseau de correspondants défense au sein des communes de la République. Le conseil municipal a nommé parmi ses membres Barbara Babel-Ungerer qui est chargée de sensibiliser les habitants, et en particulier les jeunes, aux enjeux de défense, à la citoyenneté et au devoir de mémoire. Le correspondant défense constitue un relais entre les autorités civiles et militaires, les élus et la population, en diffusant des informations sur les missions des forces armées, les métiers de la défense et les différentes formes d'engagement au service du pays. Il participe également à la transmission de la mémoire et des valeurs de solidarité à travers des cérémonies commémoratives et des rencontres avec le monde combattant.

Désignation d'un référent déontologue

Le conseil municipal a désigné monsieur Jean-Michel Stoltz, magistrat honoraire, comme référent déontologue de la ville. Prévu par le code des communes de Nouvelle-Calédonie, celui-ci pourra être consulté par tous les élus municipaux sur des questions déontologiques liées à leur fonction électorale. Outre cette mission de conseil, le référent déontologue assure une fonction de sensibilisation auprès des élus pour prévenir les risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité.

Pièce jointe : OJ CM du mardi 23 juin 2026

Contact presse

Service communication

Tél. : 41 40 22 / communication@ville-dumbea.nc